

Ziffer LV der Anlage V zum Transportreglement = Chiffre LV de l'annexe V au règlement de transport

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1957)**

Heft 7

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-624556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ziffer LV der Anlage V zum Transportreglement

1. Kunstgegenstände, wie Gemälde, Statuen, Gegenstände aus Erzguß, Antiquitäten müssen als solche ausdrücklich im Frachtbrief bezeichnet werden. Der Wert muß im Frachtbrief in der Spalte «Inhalt» angegeben werden. Derselbe bildet auch den Höchstbetrag für die zu zahlende Entschädigung.

2. Diejenigen Kunstgegenstände, deren Wert auf mehr als Fr. 3000.— per 100 kg angegeben oder bei denen das Interesse an der Lieferung mit mehr als Fr. 3000.— per 100 kg deklariert ist, werden nicht als Frachtgut, sondern nur als Eilgut zur Beförderung zugelassen.

Chiffre LV de l'annexe V au règlement de transport

1. Les objets d'art, tels que tableaux, statues, bronzes d'art, antiquités, doivent expressément être déclarés comme tels dans la lettre de voiture. La valeur doit être indiquée dans la lettre de voiture à la colonne « Désignation de la marchandise ». Elle constituera en même temps le maximum de l'indemnité à payer.

2. Les objets d'art dont la valeur déclarée dépasse Fr. 3000.— par 100 kg ou dont l'intérêt à la livraison est déclaré à plus de Fr. 3000.— par 100 kg, ne sont pas admis au transport en petite vitesse, mais seulement en grande vitesse.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1957

les 29 et 30 juin à Zurich

L'entrée des cars des délégués par la porte de la charmante bourgade de Regensberg fit penser à celle d'un hanneton (puisque c'est leur année de sortie) dans une ruche tant la voûte semblait avoir été taillée au gabarit de nos voitures. Entrée donc acrobatique tout à l'honneur de nos conducteurs. Mais le sens de l'esthétique nous fut rappelé, à nous peintres et sculpteurs, par d'aimables bourgeois qui passèrent la même porte en cortège de cinq à six landeaux et calèches fleuris. Les mariés étaient menés par une couple de chevaux blancs empanachés et les invités par des noirs tout enguirlandés.

Le bruit des sabots sur les pavés est devenu si rare que notre distraction était pardonnable. D'ailleurs chacun sait que des délibérations par la chaleur sont rébarbatives surtout lorsque le zèle et la précision qui ont fait la réputation de notre pays entraînent les tautologies. Il faut croire de plus que les Welches en sont friands puisqu'ils en demandent toujours la traduction. Inutile d'insister sur ce que cela peut devenir.

Quant à l'objet des palabres, il était cette année à la mesure de la température, c'est-à-dire à la hausse... des cotisations. Hausse qui finit par être admise des mêmes Welches parce qu'ils se rendirent à l'évidence qu'en discutant l'on boit et qu'en buvant on dépense plus qu'une augmentation de cotisation.

Enfin tout finit par des applaudissements.

Les cars sans doute, ne pouvant renouveler leur exploit, ont repassé la porte en pièces détachées car il fallut les rejoindre extra muros.

Samedi soir

Nous nous sommes retrouvés plus ou moins reposés mais toujours aussi altérés dans la grande salle de l'antique corporation «Zur Schmiden».

C'est au cours de cette soirée mémorable que la société des peintres, sculpteurs et architectes suisses fut visitée pour la première fois sans doute et la dernière il est à craindre (les miracles ne se répétant pas), visitée dis-je, par les Muses en personne. Ceux qui n'eurent pas l'heur d'assister à ce miracle n'auront jamais qu'une notion prosaïque et terre à terre de la beauté. De tous temps les peintres et les sculpteurs, si abstraits soient-ils, ont eu de ravissants modèles qui sont l'apanage de la profession et l'envie du bourgeois. Mais dès ce soir et pour toujours les heureux mortels qui virent les Muses seront désormais empoisonnés par la nostalgie de la perfection. Je ne m'aventurerai pas à vouloir les décrire mais, pour ma part, j'ai fort remarqué l'une d'elles, un peu grassouillette peut-être mais d'une grâce

inimitable. Je regrette qu'à ce moment-là un des membres les plus spirituels de la section bernoise se soit absenté car, connaissant sa recherche du beau, il aurait reconnu là son type. Il y avait aussi une grande blonde au déshabillé un peu osé (elle portait un soutient-gorge ravissant) d'une majesté parnassienne. Et que dire de ces Muses à longue chevelure blonde et à barbe noire ou à moustache, sinon que cette mode jusque là réservée aux divinités était déjà portée par une de nos plus charmantes serveuses!

Une musique aussi brève que leurs draperies soutenait leurs paroles rythmées. Pour une fois les Welches, par une intuition qui leur fait honneur ne s'avisèrent pas de réclamer la traduction de ce langage divin. Puis elles disparurent à la faveur d'un court-circuit et la lumière, en revenant dans la salle quitta nos esprits. Seul le délégué de Fribourg avait gardé le sien: en effet, nous étions tous encore plongés dans cette sorte d'hébétement qui suit ordinairement les apparitions — et plus encore les disparitions — qu'un limpide ranz des vaches s'éleva, bientôt repris par l'assemblée entière. Si tout Suisse, prétend Gide, porte en lui ses alpes, tout Fribourgeois porte ailleurs son ranz des vaches. Langage, à l'instar de celui des Muses qui se passe de traduction. Le bal repris car, pour se consoler du départ des Muses, il est naturel que chacun s'amuse.

Dimanche, assemblée générale au Rathaus

Magnifique salle et d'une fraîcheur inespérée.

Un rapport présidentiel, annuel, officiel est d'autant plus admiré qu'il est plein d'embûches. Il faut féliciter une fois de plus notre président central de s'en tirer avec la délicatesse, la fermeté et la subtilité qu'on lui connaît. L'augmentation des cotisations fut acceptée sans trop de difficultés et la parole fut donnée à nos invités MM. Lardera et Streuli.

En sa qualité de secrétaire général de l'Association internationale des arts plastiques et de sculpteur, M. Lardera parla abondamment et pertinemment de ses expériences personnelles — pas toujours heureuses — et de l'incompréhension du public vis à vis des artistes. Il y a encore beaucoup à faire pour associer les artistes à la vie de tous les jours. Il se peut que ceux-ci, trop individualistes, ne tiennent pas à favoriser l'extension de l'esprit administratif dans les arts.

Puis M. le Dr Streuli, conseiller juridique de l'Association des musiciens suisses, appuya en allemand les idées et la mission de son prédécesseur.